

COMMUNE DE VERSOIX

**Compte rendu
administratif et financier
de l'exercice 1970**

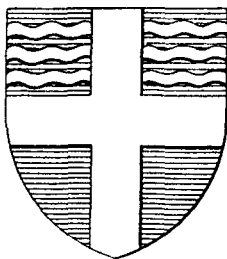
pour la période du 1er avril 1970 au 31 mars 1971

présenté au

CONSEIL MUNICIPAL

par le

CONSEIL ADMINISTRATIF



Renseignements utiles

Toute communication, demande ou plainte, doit être adressée **par écrit** au Maire.

Le Maire reçoit à la Mairie sur rendez-vous.

Secrétariat

Le Secrétariat de la Mairie est ouvert tous les jours, de 7 h. 30 à 12 heures et de 13 h. 30 à 18 heures; il est fermé le samedi.

Compte de chèques postaux: 12 - 2827.

Téléphones : 55 10 25 et 55 21 68.

Etat civil

Les mariages sont célébrés sans frais par l'officier de l'Etat civil ou son suppléant, le mercredi et le vendredi. S'ils sont célébrés un autre jour, il sera exigé une taxe de 20 francs.

Infirmières d'hygiène sociale

Mlles Mireille Curchod et Marie-Gabrielle Maye. Téléphone 55 10 80, de 11 h. à 12 h. Pesée des nourrissons le jeudi de 15 h. à 16 h. 30.

Service incendie

| | |
|-------------------------------------|---------------------|
| Etat-Major: Cap. R. Ramseyer | Téléphone: 55 22 03 |
| Plt G. Alessi | Téléphone: 55 16 53 |
| Lt P. Marcuard | Téléphone: 55 13 67 |
| Lt Ch. Wicht | Téléphone: 55 27 52 |

Inspecteur du bétail

M. Charles Baechler, 4, chemin de l'Ancien-Péage. Suppléant: M. Lacroix, Mairie.

Voirie

Horaires des levées

Chaque lundi et jeudi, dès 7 heures du matin, jours fériés exclus et non remplacés, dans la partie de la commune située entre le lac et le chemin de Létrat non compris, la frontière de la commune de Mies et celle de Genthod.

Hameaux: le premier mercredi de chaque mois.

Une levée de gros déchets (verre, ferraille, etc.), dont le poids est limité à 30 kg. a lieu pour la partie de la commune située au-dessous de la ligne du chemin de fer, chaque premier mercredi du mois; pour la partie au-dessus de la ligne CFF, chaque deuxième mercredi du mois.

Les poubelles métalliques, système Ochsner, sont seules autorisées; les autres récipients ne sont plus levés par le service de la voirie.

COMMUNE DE VERSOIX

**Compte rendu
administratif et financier
de l'exercice 1970**

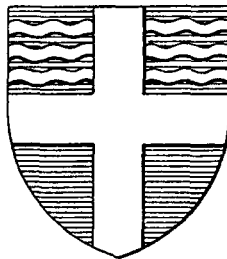
pour la période du 1er avril 1970 au 31 mars 1971

présenté au

CONSEIL MUNICIPAL

par le

CONSEIL ADMINISTRATIF



CONSEIL MUNICIPAL

Elu les 21 et 23 avril 1967

Entré au Conseil en :

PARTI LIBÉRAL :

| | |
|-------------------------|--------------|
| MM. Chevallier François | 1963 |
| Golay Edouard | 1943 et 1959 |
| Leyvraz Jean | 1967 |
| Mme Naftule Laure | 1970 |

PARTI RADICAL :

| | |
|-------------------|--------------|
| MM. Cachin Gaston | 1968 |
| Corbat Charles | 1957 et 1967 |
| Cordier Henri | 1955 |
| Jacot Marcel | 1959 |
| May Samuel | 1963 |
| Mettaz Ferdinand | 1959 |

PARTI INDÉPENDANT CHRÉTIEN SOCIAL :

| | |
|-----------------------------|------|
| MM. Alessi Serge | 1963 |
| Bapst François | 1963 |
| Estier André | 1963 |
| Lehmann Claude | 1959 |
| Levrat Bernard | 1967 |
| Macheret Pierre | 1967 |
| Mme Pernet-Girard Micheline | 1967 |
| M. Piccot Robert | 1953 |

ENTENTE COMMUNALE :

| | |
|---------------|------|
| M. Naine Paul | 1965 |
|---------------|------|

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Pour la période 1970-1971

| | |
|-------------------|------------------------|
| Président : | M. Samuel May |
| Vice-président : | M. François Chevallier |
| Secrétaire : | M. Marcel Lacroix |
| Vice-secrétaire : | Mlle Denise Rosé |

COMPOSITION DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commission des finances : MM. May, président; Cachin, Estier, Golay, Levrat, Naine et R. Piccot. Remplaçant : M. Leyvraz.

Commission des bâtiments : M. Chevallier, président; Mme Pernet; MM. Corbat, Jacot, Lehmann et Naine. Remplaçant : M. Golay.

Commission des travaux : MM. Bapst, président; Alessi, Cordier, Leyvraz, Macheret, Mettaz et Naine. Remplaçant : M. Chevallier.

Commission de construction de l'école de Versoix-la-Ville : M. P. Macheret, président; Mme Naftule, MM. Mettaz, Naine.

Commission industrielle et de développement : MM. Estier, président; Cachin et Naine.

Commission des sports et loisirs : MM. Mettaz, président; Alessi, Leyvraz et Naine. Remplaçant : Mme Pernet.

Fondation communale Versoix-Centre : MM. May, président; L. Piccot, Chevallier, Estier, Naine, Knoblauch et Ricci.

Le bureau de la Fondation est composé de MM. May, Estier et Naine. M. Lacroix, secrétaire.

Commission d'étude des problèmes sociaux : Mme Pernet, présidente; Mme Naftule; MM. May et Naine.

CONSEIL ADMINISTRATIF

élu les 26 et 28 mai 1967

MM. Courtois René
Genequand Noël
Piccot Lucien

Répartitions des fonctions administratives

M. René Courtois (suppléant M. Lucien Piccot)
Travaux aux routes - Voirie - Cours d'eau - Plage et ports - Stade et places de jeux - Agriculture - Cimetière.

M. Noël Genequand (suppléant M. René Courtois)
Bâtiments - Bibliothèque - Etat civil - Police et circulation - Affaires militaires - Protection civile - Service du feu - Manifestations - Forêts.

M. Lucien Piccot (suppléant M. Noël Genequand)
Administration générale - Finances - Taxe professionnelle - Instruction publique - Locations - Urbanisme - Problèmes sociaux.

Compte rendu administratif et financier

de l'exercice 1970

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le présent compte rendu, s'il a trait à l'exercice financier 1970 au complet, ne relate guère la vie administrative que pour dix mois seulement en raison des élections communales qui auront lieu, comme chacun le sait, les derniers jours d'avril 1971. Il marque donc la fin de la législature.

L'étude des importants problèmes que nous évoquions dans notre précédent rapport n'a pas avancé aussi rapidement que nous l'aurions désiré; néanmoins, il a été possible de déterminer que l'emplacement le plus judicieux pour la future école de Versoix-la-Ville se situait sur le terrain tenu à notre disposition, à titre gratuit, par les promoteurs du Grand Montfleury. Ce complexe immobilier, qui débordera vraisemblablement sur ses alentours, abritera assez prochainement une population de l'ordre de 2000 habitants.

L'étude complémentaire à celle de l'alvéole rive droite du lac, que le Conseil municipal a confiée au bureau URBAPLAN, a été facilitée par de multiples renseignements puisés dans les données du récent recensement de la population. Les conclusions de nos urbanistes vont enfin permettre aux autorités communales des options, avec un maximum de connaissances, pour l'avenir de Versoix et son développement sur les divers plans qui les préoccupent depuis pas mal de temps déjà.

Au cours de ces dix derniers mois, le Conseil municipal a tenu six séances. Quant au Conseil administratif, il a continué à siéger une fois par semaine à la mairie en une longue séance très régulièrement et à faire face à des imprévus qui deviennent de plus en plus nombreux au fur et à mesure que la commune se développe.

Administration communale

Le Conseil administratif a fait appel, dès le 1er septembre 1970, à Mme Louisa Pugin pour assurer la conciergerie des salles du groupe Lachenal, poste devenu vacant ensuite du désistement de M. et Mme William Meyer.

Le Conseil administratif a finalement trouvé en un enfant de Versoix, M. Michel Morzier, le jeune collaborateur qu'il souhaitait depuis bien des années, afin de compléter le personnel du secrétariat. Celui-ci se familiarise actuellement avec la comptabilité communale.

Finances

C'est avec une vive satisfaction que nous avons enregistré la poursuite du mouvement ascendant du rendement de nos centimes additionnels. Celui-ci a passé de Fr. 23 463.60 en 1969 à Fr. 29 389.30. Afin de parfaire un budget particulièrement étreint, notamment en ce qui concerne le poste des travaux et des routes, le Conseil a accepté de prélever notamment sur ces disponibilités imprévues :

Fr. 200 000.— à verser sur le compte de réserve pour les travaux de l'avenue Adrien-Lachenal;

Fr. 150 000.— à titre de nouvel acompte sur la participation communale aux frais d'assainissement;

Fr. 65 400.— représentant notre premier tiers de l'augmentation du capital social de la Caisse hypothécaire.

Alors que le rendement de la taxe professionnelle communale aurait dû marquer une assez nette augmentation en raison des nouvelles normes fixées par la loi du 12 décembre 1969, nous enregistrons une perception de 40% inférieure à celle de l'exercice précédent. La faute en est à l'envoi très tardif des bordereaux, provoqué par la difficulté rencontrée dans le retour des déclarations. Un certain nombre de contribuables ont été taxés d'office, faute de réponse de leur part. Nous avons reçu un montant de Fr. 51 950.— sur l'aide fédérale compensant l'exemption fiscale des fonctionnaires internationaux.

Notre commune s'est inscrite pour un emprunt de deux millions de francs destiné à financer le coût de la construction de la future école de Montfleury. Notons que, comme dans le secteur privé, les octrois de crédits aux pouvoirs publics sont également limités; c'est ainsi qu'il a été demandé à l'ensemble des communes de réduire leurs prétentions pour 1971 — 55 millions de francs — aux possibilités de leurs prêteurs qui sont estimées à 35-40 millions.

Constructions et urbanisme

Les 101 logements disponibles du groupe PAT, ainsi que 7 villas nouvelles ont été occupés au cours du second semestre 1970. Aucun immeuble ne sera terminé courant 1971, par contre 1972 nous apportera vraisemblablement 400 appartements nouveaux, dont plus de la moitié à Montfleury.

Le projet de la S.I. Versoix-Centre-Gare est toujours en suspens, de même que celui de l'Aigle de Genève. Des requêtes préalables en autorisation de construire des locatifs à Pont-Céard et sur un nouveau point du quartier de Montfleury ont été déposées.

La construction de huit villas jumelles a été entreprise le long de l'avenue d'Ecogia.

Depuis un certain temps déjà, il était question, au sein de nos deux Conseils, que la commune achète le grand immeuble de la rue de l'Industrie, appelé communément « La Caserne ». La présence de ce bâtiment vétuste rendait difficile l'implantation de la future maison pour personnes âgées et impossible l'aménagement du quartier.

M. Jacques Ricci, à qui nous avons demandé de prendre en main cette affaire, est parvenu à la mener à bien dans des conditions particulièrement favorables. Nous lui réitérons ici notre vive gratitude.

Nous avons entrepris dans le courant de l'automne des tractations en vue de reloger au plus vite les occupants de « La Caserne », qui devait disparaître en vue de l'ouverture du chantier IPA. Une modification de l'implantation nous accordera un certain sursis jusqu'au moment où la nouvelle construction se trouvera terminée et pourra accueillir des occupants.

Les PTT se sont rendus propriétaires de la propriété Kohler qui jouxte la parcelle acquise précédemment. Il leur sera ainsi possible de tirer le meilleur parti du terrain.

Fort heureusement pour la commune, la construction de la nouvelle poste ne semble pas devoir débuter avant 1973. Néanmoins, d'ici là, nous devons avoir créé la nouvelle salle de gymnastique prévue à Montfleury et construit des locaux pour recevoir la Protection civile et le service des travaux.

Equipement

Le hameau de Sauverny est maintenant doté d'une conduite d'eau potable de grosse section qui non seulement alimente toutes les habitations, mais offre des possibilités de développement. Cette réalisation a été possible grâce à la compréhension de la commune de Chavannes-des-Bois et à l'aide de l'Etat de Genève, qui se trouve maintenant déchargé de l'entretien de la canalisation.

Notre attention a été attirée sur le mauvais état du pont de la Bâtie. Trop étroit pour répondre aux besoins de la circulation actuelle, trop faible aussi, il nous paraît préférable de le remplacer, cela avec participation de la commune de Collex et de l'Etat.

De son côté, le Département des Travaux publics procède à une réfection du pont de la route de Suisse sur la Versoix. Nous sommes intervenus, mais sans succès — la chose étant techniquement impossible — pour que cet ouvrage soit élargi.

Cette reconstruction, qui a déclenché d'importants travaux de la part des Services Industriels et des Téléphones, a déjà perturbé la circulation en fin d'automne. Il faut s'attendre à la remise en fonction des feux pour une période qui s'étendra jusqu'en juin. Dans le but d'éviter ces inconvénients, la création d'une passerelle provisoire reliant le carrefour de la rue de l'Industrie au chemin de l'Ancien-Péage a été étudiée. Ce projet a été écarté en raison d'un coût par trop élevé.

Police et circulation

La Municipalité est constamment en contact avec le poste de gendarmerie de Versoix pour les problèmes de circulation, qui sont nombreux.

Nos cantonniers ont particulièrement apprécié la présence permanente d'un agent lors des travaux de marquage des chaussées qui sont désormais exécutés par leurs soins.

Nous avons à revoir toute la question de la circulation dans le secteur du Vieux-Port où le mouvement des véhicules va sans cesse croissant du fait de l'extension qui est donnée aux installations portuaires.

Bâtiments communaux

D'assez importants travaux de peinture ont dû être exécutés à la salle communale; si le bois est un matériau chaud et agréable à l'œil, il demande énormément d'entretien, surtout s'il est exposé aux intempéries.

Dans cette même salle, il a été procédé à la fermeture de la galerie et à des travaux d'améliorations de l'équipement de la scène. Une machine à laver la vaisselle a été achetée pour la salle de sociétés. Des rayonnages démontables ont été installés dans le local des archives aménagé dans une ancienne salle d'école et le dépôt de matériel de la protection civile.

A la demande de l'Inspektorat cantonal du feu, l'équipement en extincteurs des écoles a été complété ou adapté aux exigences actuelles.

Le 19 juin dernier, nous avons eu le plaisir d'inaugurer à la fois la bibliothèque et les locaux sociaux culturels.

Conformément aux conditions fixées par les promoteurs du groupe du Grand Montfleury, dans l'acte de cession à la commune, d'une parcelle de terrain de 6000 m² destiné à recevoir une école, M. Pietro Sartorio a été chargé de l'étude d'un groupe scolaire dans lequel il a prévu 12 classes, salle de gym, bassin de natation et plusieurs locaux annexes. Son premier projet, très agréable à l'œil et s'intégrant parfaitement dans le cadre, n'a pas rencontré l'approbation des représentants du Département de l'Instruction publique, qui craignaient, non sans raison, que la création de terrasse à usage d'école en plein air occasionne à la fois des ennuis et des problèmes hors de proportion avec le coût correspondant.

De bonne grâce, M. Sartorio s'est immédiatement remis à l'étude d'un projet plus simple et répondant aux prescriptions officielles. Accompagnés d'une maquette particulièrement soignée et d'un estimatif financier, les nouveaux plans ont été soumis à la commission de l'école, qui recommande l'adoption au Conseil, cela sous réserve de la décision qui devra être prise ultérieurement sur l'opportunité de doter ce nouveau groupe scolaire d'une piscine et d'un parking souterrain. Cette décision sera surtout dictée par des considérations d'ordre financier, ce complément d'équipement se traduisant par une augmentation de coût assez considérable par rapport à celui de l'ensemble.

M. Sartorio pourra donc préparer le dossier nécessaire au dépôt de la requête en autorisation de construire.

Comme nous l'avons déjà exposé précédemment, il devient urgent de procéder à la construction d'un ensemble à la fois simple, fonctionnel et suffisamment vaste pour reloger nos cantonniers, leur matériel, de même que la Protection civile. Le Conseil administratif, avant de faire des propositions au Conseil municipal, s'est documenté auprès d'autres communes.

Cette future construction pourrait facilement trouver place dans la propriété de la route de Saint-Loup, entre le jardin potager et la salle de couture, sans compromettre l'aspect des lieux ni la possibilité de construire d'autres bâtiments plus proches de la route et d'implanter la piscine dont il est parfois question dans l'ancien verger.

Routes et travaux

S'il est un secteur qui a connu une intense activité au cours de cette année, c'est bien celui des travaux.

L'obligation de combler l'excavation existante au-devant des anciens bâtiments communaux et permettre à la fois l'aménagement d'une cour et d'un accès à l'immeuble F 3, ainsi qu'à l'escalier qui conduit à la route de Suisse, nous avait incité à proposer la reconstruction totale de la rampe de la Gare, dont la chaussée se trouvait en fort mauvais état, les trottoirs insuffisants, l'éclairage presque inexistant. Au départ, cette opération, qui ne paraissait présenter aucune difficulté, semblait pouvoir être liquidée en peu de temps. Il fallut, hélas! vite déchanter. L'évacuation de l'ancienne chaussée fit apparaître un nombre insoupçonné de canalisations, tuyaux et câbles, la plupart en mauvais état. Les uns après les autres, les différents services publics décidèrent de s'attaquer à leur remplacement, d'où des semaines de retard, d'énervements.

Nous ne voudrions pas manquer de renouveler nos remerciements aux commerçants, habitants et usagers de la rampe de la Gare pour la patience dont ils ont fait preuve. Toutefois, le résultat obtenu — élargissement sensible de la chaussée — en plus de l'amélioration de l'aspect des lieux, a fait rapidement oublier des moments pénibles.

Le gros œuvre achevé, il a été procédé à l'aménagement des abords de la nouvelle mairie. Ces travaux seront complétés prochainement par certaines plantations et nous sommes bien convaincus que ce sera là également une réussite.

Un revêtement a été posé sur l'ensemble des chemins du morcellement de Saint-Loup, ce qui nous donne un nouveau secteur routier au point pour plusieurs années.

L'ancien arrêt du bus situé face à la villa Katzarkoff a été réfectionné et nous avons profité de travaux de fouilles exécutés par les services publics dans le haut du chemin Argand pour élargir la chaussée.

Le mur de soutènement de la terrasse du Buffet de la Gare, qui menaçait de s'écrouler, a été étayé.

Les cantonniers ont encore étendu la décoration florale et de nouvelles couches ont été installées dans le jardin de la campagne

Lachenal pour leur permettre d'intensifier la culture des plants de fleurs.

Signalons que les alentours de la douane de Sauvigny continuent à être magnifiquement décorés grâce aux soins du chef de poste, M. Marquis.

Tout au long de l'année, notre équipe n'a pas manqué d'occupation. Ces jours derniers, elle a encore créé un cheminement entre le chemin de Montfleury et l'école, afin d'éviter que les petits écoliers n'aient à utiliser l'allée principale envahie par les camions. Pour compléter les mesures de sécurité, un chabrauy a été installé sur le pourtour de l'emplacement qui tient lieu de préau.

Faute de trouver le moyen de faire tracer les marquages sur les routes à des conditions pas trop onéreuses et surtout dans les délais voulus, nous avons fait l'acquisition d'une machine spéciale dont notre personnel est absolument satisfait. Nous avons également fait l'achat d'une tronçonneuse.

Mis en service en 1962, notre Unimog nécessitait une révision onéreuse; il a été remplacé par un modèle neuf plus puissant et plus rapide.

Nous sommes pratiquement prêts pour mettre en chantier la reconstruction du second tronçon de l'avenue Adrien-Lachenal. Rappelons que ce travail comporte des travaux d'égouts, dont la pose d'une canalisation d'eau usée qui, après avoir traversé la propriété des Moulins de Versoix, reliera le quartier de l'avenue Vernes au collecteur qui traverse les voies de chemin de fer.

Assainissement et voirie

Vers le milieu de l'été dernier, nous étions informés par les CFF que la maison Sarkos, entreprise de menuiserie installée à Versoix, était autorisée à construire un entrepôt en prolongement de la halle des marchandises, soit sur l'emplacement où se situait la chambre de raccord des canalisations que nous avions à mettre en place préalablement aux travaux de reconstruction de l'avenue Adrien-Lachenal. Avec l'accord du Conseil, nous avons opté pour le système du pousse-tube pour traverser les voies, solution généralement appliquée. Les opérations se sont déroulées sans incidents et nous avons eu l'occasion de contrôler récemment le travail absolument parfait de notre entrepreneur.

Dans le cadre des mesures prises pour l'année de la protection de la nature, la levée des ordures ménagères a été étendue au hameau de Sauvigny, où elle a lieu chaque lundi.

Signalons, dans le même ordre d'idées, que des écoliers et étudiants, la plupart citoyens, ont procédé à un ramassage complet des déchets de tous genres qui se trouvaient dans le lit de la Versoix.

Pour notre part, nos hommes ont procédé au transport des tas constitués sur les berges et qui représentaient plusieurs dizaines de m³.

Forêts

Les travaux de nettoyage et de plantation entrepris dans le bois des Mayettes ont été poursuivis sous la direction dévouée de M. Jacot. Ce dernier s'est chargé d'élaborer une liste de noms à attribuer aux très nombreux chemins forestiers et de la région de Richelien, qui ne possèdent pas encore d'appellation.

Cette nomenclature doit encore recevoir l'approbation des services cantonaux.

Places de sports et plage

Contrairement aux prévisions de l'entrepreneur, les deux nouveaux courts de tennis ont pu être construits plus rapidement que prévu, si bien qu'ils ont été utilisables au cours de la saison 1970 déjà.

Nous avons profité des travaux en cours, un propriétaire voisin en effectuait également, pour conduire l'eau potable et les égouts jusque sur l'emplacement qui conviendrait à l'implantation du Club-House que le tennis-club envisage de construire.

A Port-Choiseul, l'Etat de Genève a fait procéder à de nouveaux travaux, tels que mise en place d'estacades nouvelles et installation d'une grue. Nous avons obtenu des services intéressés l'assurance que des améliorations susceptibles de faciliter la circulation sur le perré et le travail des cantonniers seraient apportées prochainement.

On nous laisse entendre qu'en raison de la forte demande de places d'amarrages, le DTP étudie une nouvelle extension des installations existantes.

Services Industriels

Les communes genevoises ont passé avec le service de l'électricité une convention assurant, à prix forfaitaire, l'entretien de leurs réseaux d'éclairage public.

La commune de Versoix a fait un gros effort pour satisfaire des administrés qui n'apprécient plus guère les petits chemins obscurs d'antan. Le lampadaire du rond-point de la Gare, dont le rendement était très faible, a été remplacé par une installation à la fois plus moderne et plus efficace. Dans le cadre des travaux exécutés à la rampe de la Gare et au-devant de la nouvelle mairie, toute une série de lampadaires a été installée à satisfaction des habitants du quartier.

Le dernier tronçon de l'avenue Vernes, côté route de Sauvigny, et la partie supérieure du chemin Argand, très fréquenté depuis l'achèvement des immeubles PAT, ont également été convenablement éclairés.

A la suite d'une pétition signée par les habitants du Grand-Montfleury, qui utilisent le cheminement qui relie leur quartier à la halte de Pont-Céard, celui-ci a également été doté d'un éclairage ces derniers temps.

Service du feu

Notre compagnie, parfaitement instruite, conserve toute sa vitalité. Elle est intervenue avec efficacité à chaque appel, pour lutter contre des inondations et des feux, dont le plus important a été celui qui a détruit, le 19 mai 1970, la porcherie de M. A. Giacobino, à la Bécassière.

A la suite d'une récente décision de l'Inspectorat cantonal, notre compagnie doit désormais assurer un service de sécurité lors des manifestations communales en salles. Nous retrouvons là un régime qui existait déjà, il y a une cinquantaine d'années et que certaines communes ont conservé.

La compagnie a utilisé une partie du crédit budgétaire dont elle dispose pour améliorer son équipement vestimentaire qui en avait besoin.

Protection civile

L'année 1970 restera marquée, dans l'histoire de la Protection civile genevoise, d'un signe particulier : la mise en place de cet organisme. En effet, après des années de travaux préparatoires, les responsables des 14 villes astreintes à la Protection civile ont eu à leur disposition, pour la première fois, les effectifs propres à leur commune à l'occasion du premier exercice annuel de deux jours.

Ce sont 50 personnes (3 femmes et 47 hommes), sur 107 instruites, qui participaient à ce cours de répétition des 1er et 2 octobre 1970.

L'état d'esprit des participants a été excellent et tous ont montré l'intérêt qu'ils portent à un entraînement qui pourrait être utile non seulement à chaque famille, mais aussi à la collectivité de la commune.

Un plan d'«alarme catastrophe» sera élaboré en 1971, et chaque personne astreinte à la P.C. recevra les directives nécessaires quant aux modalités d'entrée en service pour porter aide aux sinistrés. Ce plan doit être considéré comme un élément sérieux de sécurité face aux dangers qui pourraient frapper la population de Versoix. Cela a été compris par les 80 femmes qui ont participé, volontairement, aux quatre cours de secourisme offerts par le Conseil administratif, lequel est conscient que nos temps modernes apportent une multiplicité de dangers. Ces cours de secourisme sont organisés par notre chef local P.C. et dirigés par M. Robert Henninger, instructeur sanitaire cantonal.

Quant aux OPE (organismes de protection d'établissement : la Papeterie et la Chocolaterie Favarger), ils seront dotés d'un personnel qui sera instruit au cours de l'année 1971.

La Protection civile, dans notre commune, prend corps, et des problèmes toujours plus nombreux et complexes surgissent. Ils devront être résolus, certains dans l'immédiat (la construction d'un poste de commandement, par exemple), et d'autres dans un avenir plus ou moins éloigné.

Nous réitérons nos vifs remerciements à M. Albert Jaccard, chef local, pour le dynamisme et l'inlassable dévouement qu'il apporte à

l'accomplissement d'une tâche d'autant plus difficile qu'il ne dispose, pour le moment que de locaux provisoires.

Nous pouvons l'assurer que les autorités communales ne perdent pas de vue l'obligation qu'elles ont de créer des locaux répondant aux besoins; ceux-ci seront incorporés dans les plus prochaines constructions.

Séjour de la troupe

Notre commune est appelée à héberger vingt-quatre jours par mois, depuis le début d'octobre dernier, des contingents de la troupe chargée du service de sécurité de l'aéroport.

D'un seul coup, tous les locaux de l'ancienne école, salle de gym comprise, et de la maison Lachenal, ont été occupés. Il en résulte un surcroît de travail considérable pour nos cantonniers qui ont dû procéder à la création de cuisines comportant jusqu'à 11 chaudières, à l'installation de nombreux moyens de chauffage, de remise en état d'installations sanitaires, à des travaux permanents d'entretien.

Lors de chaque rotation, les besoins sont différents suivant l'unité. Nous avons demandé une réduction sensible des effectifs qui nous sont imposés — nous avons eu jusqu'à 310 hommes lors des cours de cadres — faute de pouvoir les loger et leur fournir des réfectoires, nos cafetiers et restaurateurs étant désireux de retrouver leurs locaux pour la belle saison.

La fête de Noël de la Cp III/36 s'est déroulée dans une ambiance des plus agréables dans la salle du groupe Lachenal; elle avait été organisée par nos cantonniers et leurs épouses, tandis que M. René Cuhat a préparé un repas qui n'est pas prêt d'être oublié par nos concitoyens suisses alémaniques. Cette sympathique soirée, à laquelle le Conseil administratif avait été convié, fut honorée d'une rapide visite du président de la Confédération, M. Gnägi, de MM. Ruffieux, conseiller d'Etat, Nicaty, secrétaire général du Département militaire, accompagnés d'officiers et de différentes personnalités.

Ecoles

Lors de la rentrée de septembre dernier, la totalité des locaux disponibles, dont la seconde classe de Montfleury, a été occupée.

Si les effectifs devaient s'accroître encore pour la rentrée prochaine, nous nous trouverions dans l'obligation d'utiliser, à titre provisoire, des salles de jeux. Cette situation ne peut que nous inciter à aller le plus rapidement possible de l'avant avec la future école de Montfleury qui devrait pouvoir être utilisée, en partie du moins, en septembre 1972, époque où plusieurs centaines de logements nouveaux auront été occupés dans la région de Versoix-la-Ville.

Bibliothèque

Notre bibliothèque continue à connaître une grande affluence et les amateurs de livres lui viennent même d'autres communes.

L'ouverture de la salle de lecture entre midi et 14 h. n'a pas rencontré le succès escompté, et cet essai a été rapidement abandonné.

Problèmes sociaux

Malgré toute la diligence apportée par l'architecte mandaté par le Département de la Prévoyance sociale, le projet de construction de la maison pour personnes âgées n'a pas avancé comme nous le souhaitions.

Celui-ci s'est trouvé dans l'obligation, tout dernièrement, de reprendre son étude depuis le plan de situation, alors que son projet initial était terminé.

Deux raisons sont à l'origine de ce retard : l'implantation primitivement choisie limitait considérablement les possibilités de la construction dont la forme et la disposition n'étaient pas idéales ; par surcroît, la présence du talus et d'un ancien mur de fortification entraînaient des frais de terrassement et de soutènement disproportionnés avec le coût général.

D'autre part, des exigences des services cantonaux intéressés à la maison venaient majorer la dépense à un tel point qu'il était impossible de penser qu'elle soit admise par le Grand Conseil.

Fort heureusement, l'achat de la caserne par la commune est venu singulièrement faciliter le problème. Le bâtiment en question pourra trouver une bien meilleure implantation sur l'esplanade. Il sera certainement possible de maintenir en place, jusqu'à la fin de la construction, les locataires de la Caserne.

Sur proposition de deux de ses membres, le C.M. a désigné une commission chargée de l'étude de la création d'un service social comme il en existe dans les grandes communes.

Cette commission s'est montrée d'emblée très active, elle s'est entourée de tous les renseignements utiles avant de proposer la création du service social décidé par le C.M. dans sa séance du 2 mars dernier.

Tout au long de l'année, Mlles Curchod et Maye, infirmières du Service de la santé publique, ont continué à prodiguer leurs soins et leurs conseils à notre population, du berceau à la tombe. Grâce à notre bienfaiteur habituel, le paquet de Noël a été distribué. A ce généreux donateur, comme aux dévouées infirmières, nous réitérons notre reconnaissance.

Recensement, statistique

Le recensement fédéral de la population s'est révélé une opération laborieuse du fait du désintéressement et de l'aversion même de nombreuses personnes à l'égard des questionnaires officiels. Ce recensement était assorti d'un quadrillage du canton, d'une enquête partielle sur l'assurance maladie et, pour Versoix, d'un relevé destiné à fournir des renseignements au bureau Urbaplan.

Grâce au concours de 25 personnes dévouées, ce travail a été effectué avec le maximum de précision possible, cela d'autant plus que toutes les formules ont été ensuite contrôlées et complétées si nécessaire.

Il a été dénombré 757 maisons ou immeubles, 1937 ménages privés et 6 collectifs, donnant une population de 5589 habitants, chiffre auquel il convient d'ajouter une trentaine de personnes qu'il a été impossible d'atteindre. Le chiffre définitif est donc, à peu de chose près, celui qui a été annoncé à fin novembre par le bureau cantonal de statistiques : 5626 habitants.

Sur le plan de l'état civil, il a été enregistré 1 naissance et 14 décès; il s'agit là des événements survenus sur le territoire communal.

Sociétés locales

Nos sociétés locales, à l'exception de l'Union Instrumentale, continuent à déployer une heureuse activité. Une manifestation intersociétés a désormais lieu chaque année.

Nous saluons la constitution d'un nouveau groupement, à caractère sportif, le mini-basket, qui s'entraîne régulièrement.

Quant à notre fanfare, qui avait déjà connu bien des vicissitudes, elle n'est pas parvenue à surmonter ses difficultés de recrutement et de formation d'élèves, malgré tous les efforts des quelques membres fidèles qui la composaient. Ses instruments et ses fonds ont été remis à la mairie; nous avons demandé à son comité de rester en place dans l'espoir de la reprise d'activité que nous souhaitons tous.

* * *

Plusieurs Versoisien^s âgés ont disparu au cours de cette dernière période, dont notre doyen, M. Pierre Lhomme, âgé de 92 ans. Ancien maître-menuisier hautement qualifié, parfait administré, il a légué la somme de Fr. 1000.— au fonds de bienfaisance.

* * *

M. Eugène Bopp, qui fut durant de longues années un conseiller municipal, puis un adjoint au maire actif et dévoué, est décédé à l'âge de 78 ans. Il s'était également beaucoup intéressé à la société de tir et à l'Association des colonies de vacances. Sa générosité et son bon cœur étaient bien connus.

Nous réitérons à sa famille nos sincères condoléances.

* * *

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Ce compte rendu, forcément condensé, de notre activité démontre combien le développement de notre commune exige des autorités communales, exécutif et Conseil municipal, une attention et une volonté d'action sans défaillance.

Nous constatons, au terme de la législature de 4 ans qui s'achève, que Versoix continue à se développer à un rythme qui permet à ceux qui sont aux responsabilités de maîtriser la situation malgré les nouveaux problèmes qui inévitablement se posent à toute région en expansion. Nous souhaitons que tous les habitants actuels et futurs de notre commune soient heureux d'y vivre et apprécient sa situation ainsi que la beauté de ses sites.

Le Conseil administratif tient à vous remercier vivement du travail désintéressé que vous avez accompli dans un véritable esprit de service à notre collectivité versoisienne; il a apprécié votre appui et votre collaboration.

Il saisit l'occasion pour marquer sa vive satisfaction sur l'activité de l'ensemble du personnel communal qui donne toute satisfaction tant aux autorités qu'à la population. Nous félicitons tous nos collaborateurs de leur travail et du zèle dont ils font preuve dans l'accomplissement de leurs fonctions.

L. Piccot, maire
R. Courtois, Conseiller administratif
N. Genequand, Conseiller administratif

Rapport de la Commission des Finances

Présents : M. May, président; MM. Corbat, Golay, Naine et Estier, rapporteur. MM. les Conseillers administratifs et M. Lacroix.

La Commission s'est réunie le 16 mars 1971 sous la présidence de M. S. May.

Elle a procédé à la vérification des comptes et publie ci-dessous son rapport qui figurera dans le compte rendu administratif et financier 1970.

Les comptes de 1970 sont arrêtés comme suit :

| | |
|--------------------------------|----------------------|
| pour les recettes | Fr. 1 937 469.55 |
| et les dépenses | Fr. 1 893 392.75 |
| laissant un solde de | <u>Fr. 44 076.80</u> |

Par sondages multiples, les commissaires s'assurent une fois de plus de l'excellente tenue des comptes. Ils proposent au Conseil municipal d'en donner décharge au Conseil administratif et à M. Lacroix avec félicitations et remerciements.

La Commission note avec satisfaction que le Conseil administratif s'est engagé à introduire une comptabilité mécanique au cours de 1971 selon le plan comptable en usage dans les grandes communes genevoises.

Devant l'extension des écritures et des pièces comptables à vérifier, la Commission propose de confier ce travail de vérification à l'avenir à une société fiduciaire.

Le rapporteur : A. Estier

Fonds communal de Bienfaisance

| | | |
|--|---------------|---------------|
| Solde exercice précédent | Fr. 5 552.58 | |
| Crédit budget 1969 | Fr. 2 000.— | |
| Part sur naturalisations | Fr. 460.— | |
| Remboursement impôt anticipé | Fr. 1 698.21 | |
| Don anonyme | Fr. 250.— | |
| Don famille Ch. Craissati | Fr. 200.— | |
| Don de M. Goyard | Fr. 40.— | |
| Don de M. Goormaghtigh | Fr. 50.— | |
| Don de Mme Kubec | Fr. 50.— | |
| Don de M. Miesegaes | Fr. 500.— | |
| Don de Mme Livadas | Fr. 50.— | |
| Don du Dr F. Ramseyer | Fr. 50.— | |
| Don de M. Charles Vultier | Fr. 1 000.— | |
| Secours versés | | Fr. 3 601.— |
| Solde à nouveau | | Fr. 8 299.79 |
| | Fr. 11 900.79 | Fr. 11 900.79 |
| Livret et titre Caisse d'Epargne | | Fr. 64 122.90 |

Fonds de courses scolaires

| | |
|---|---------------|
| Carnet Caisse d'Epargne au 31.12.1970 | Fr. 10 622.45 |
| Lettre de gage à la Caisse Hypothécaire | Fr. 2 000.— |
| Carnet Caisse Hypothécaire | Fr. 885.70 |
| | Fr. 13 508.15 |

Prix Lachenal

| | |
|--|------------|
| Carnet d'Epargne au 31.12.1970 | Fr. 958.20 |
|--|------------|

Dette communale, emprunts

| | |
|--|------------------|
| 1957 Caisse d'Epargne 3 ³ / ₄ % montant Fr. 500 000.—, solde | Fr. 217 969.55 |
| (achat propriété Lachenal) | |
| 1961 Caisse Crédit mutuel Versoix 3 ³ / ₄ % montant Fr. 65 400.—, solde | Fr. 33 800.— |
| 1962 Caisse d'Epargne 4 ³ / ₄ % montant Fr. 2 000 000.—, solde | Fr. 1 436 202.15 |
| 1964 Caisse d'Epargne 4 % montant Fr. 1 200 000.—, solde | Fr. 935 373.95 |
| 1969 Caisse d'Epargne 4 ³ / ₄ % frais divers équipement | Fr. 484 474.75 |
| | Fr. 3 107 820.40 |

Allocations aux sociétés communales en 1970

| | | |
|---|-----|---------|
| Union Instrumentale | Fr. | 1 000.— |
| Société Fédérale de gymnastique | Fr. | 400.— |
| Compagnie des sapeurs-pompiers | Fr. | 400.— |
| Football-Club | Fr. | 400.— |
| Société de sauvetage | Fr. | 400.— |
| Club nautique | Fr. | 400.— |
| Groupe littéraire Alroma | Fr. | 400.— |
| | | <hr/> |
| | Fr. | 3 400.— |

Compte de dépôt à la Caisse de l'Etat

| | | | |
|--|-----|------------|----------------|
| Solde à nouveau | Fr. | 156 776.05 | |
| Solde subvention Groupe Lachenal | Fr. | 16 000.— | |
| Boni de l'exercice 1969 | Fr. | 31 885.90 | |
| Subvention route de la Bâtie | Fr. | 40 500.— | |
| Intérêts 1970, 3 1/2 % | Fr. | 5 897.20 | |
| Vaucher, courts de tennis | | | Fr. 80 000.— |
| Achat immeuble rue de l'Industrie | | | Fr. 75 000.— |
| Solde à nouveau | | | Fr. 96 059.15 |
| | | <hr/> | |
| | Fr. | 251 059.15 | Fr. 251 059.15 |

Fonds Marc Birkigt

| | | |
|--|-----|------------------|
| Montant disponible au 31.12.1970 | Fr. | <u>54 636.75</u> |
|--|-----|------------------|

Réserves diverses

| | | |
|-----------------------------------|-----|------------|
| Caisse Hypothécaire | | |
| Réserve avenue Lachenal | Fr. | 160 508.81 |
| Caisse d'Epargne | | |
| Solde emprunt 1969 | Fr. | 340 000.— |

Compte des recettes et des dépenses de

RECETTES

| No | | Fr. |
|-------|--|-------------------------|
| 50.31 | Amendes | 15 887.55 |
| 51.00 | Intérêts fonds placés | 31 389.20 |
| 51.10 | Centimes additionnels | 1 469 392.80 |
| 51.12 | Produit de la taxe fixe | 24 967.40 |
| 51.13 | Part impôt bénéfices immobiliers | 8 888.05 |
| 51.14 | Part taxes Compagnies d'assurances | 15 098.40 |
| 51.20 | Redevances S.I. | 89 871.95 |
| 51.21 | Fonds équipement communal | 106 567.70 |
| 51.22 | Autres subventions et rétrocessions | 8 000.— |
| 51.23 | Aide fédérale | 51 950.— |
| 51.30 | Recettes diverses | 9 891.30 |
| 52.20 | Subventions mobilier scolaire | 6 000.— |
| 53.30 | Produit de l'état civil | 899.60 |
| 53.31 | Produit permissions police | 661.— |
| 54.00 | Location immeubles communaux | 23 817.— |
| 54.01 | Concessions du cimetière | 3 550.— |
| 54.20 | Part Etat routes et canalisations | 19 115.— |
| 54.21 | Autres subventions du DTP | 16 299.— |
| 54.22 | Autres subventions et rétrocessions | 30 397.45 |
| 54.30 | Recettes diverses | 2 275.— |
| 56.20 | Subventions et rétrocessions bouches eau | 2 293.35 |
| 56.21 | Autres subventions et rétrocessions | 257.80 |
| | Total | <u>Fr. 1 937 469.55</u> |

| | |
|---------------------------------|----------------------|
| Total des recettes | Fr. 1 937 469.55 |
| Total des dépenses | Fr. 1 893 392.75 |
| Excédent des recettes | <u>Fr. 44 076.80</u> |

No

| | | | |
|-------|--|-----|-------------------------|
| 60.00 | Indemnités Conseil administratif | Fr. | 13 200.— |
| 60.10 | Traitements des employés administratifs | Fr. | 44 222.70 |
| 60.16 | Prestations sociales personnel | Fr. | 26 121.75 |
| 60.17 | Contributions AVS, AI, ALFA | Fr. | 13 574.95 |
| 60.18 | Indemnités spéciales | Fr. | 14 331.10 |
| 60.19 | Allocations vie chère | Fr. | 11 713.50 |
| 60.20 | Assurances diverses | Fr. | 5 650.95 |
| 60.21 | Fournitures, impressions, etc. | Fr. | 6 125.35 |
| 60.22 | Matériel et mobilier administratif | Fr. | 9 600.— |
| 60.23 | Frais de port, téléphone, etc. | Fr. | 6 220.20 |
| 60.25 | Frais généraux divers | Fr. | 43 428.— |
| 60.30 | Allocations aux sociétés communales | Fr. | 3 400.— |
| 60.31 | Autres allocations | Fr. | 300.— |
| 61.00 | Intérêts dette communale | Fr. | 153 703.75 |
| 61.01 | Amortissement dette communale | Fr. | 179 578.50 |
| 61.30 | Attributions fonds de réserve | Fr. | 265 400.— |
| 61.31 | Autres subventions et rétrocessions | Fr. | 8 000.— |
| 62.20 | Mobilier scolaire | Fr. | 20 687.50 |
| 62.21 | Assurance scolaire | Fr. | 60.— |
| 62.22 | Fêtes des écoles | Fr. | 6 990.75 |
| 62.23 | Courses scolaires | Fr. | 2 028.— |
| 62.26 | Entretien et renouvellement de la bibliothèque | Fr. | 3 568.10 |
| 62.28 | Actions en faveur des colonies | Fr. | 3 000.— |
| 63.10 | Traitements canal | Fr. | 1 200.— |
| 63.22 | Frais pour l'état civil | Fr. | 289.60 |
| 64.10 | Traitements cantonniers | Fr. | 98 959.60 |
| 64.11 | Traitements concierges | Fr. | 50 917.20 |
| 64.18 | Indemnités spéciales | Fr. | 542.55 |
| 64.19 | Allocations vie chère | Fr. | 33 616.65 |
| 64.20 | Fermeage voirie | Fr. | 74 343.05 |
| 64.21 | Frais traitement ordures | Fr. | 53 926.65 |
| 64.22 | Frais d'épuration des eaux | Fr. | 167 859.25 |
| 64.23 | Autres dépenses | Fr. | 1 484.40 |
| 64.24 | Frais études travaux | Fr. | 20 000.— |
| 64.30 | Participation entretien des lignes de tir | Fr. | 781.60 |
| 64.31 | Autres subventions (Tiers Monde) | Fr. | 5 000.— |
| 64.40 | Entretien et location des bâtiments | Fr. | 88 830.40 |
| 64.41 | S.l. et chauffage des bâtiments | Fr. | 73 027.65 |
| 64.42 | Assurances bâtiments communaux | Fr. | 7 422.50 |
| 64.43 | Contributions bâtiments | Fr. | 2 905.60 |
| 64.50 | Entretien et location (forêts) | Fr. | 9 238.45 |
| 64.60 | Entretien des chaussées et canalisations | Fr. | 273 765.— |
| 64.61 | Eclairage des chaussées | Fr. | 14 775.80 |
| 65.10 | Traitements employé du service social | Fr. | 5 000.— |
| 65.31 | Versements fonds de bienfaisance | Fr. | 2 000.— |
| 66.12 | Indemnités aux sapeurs-pompiers | Fr. | 4 324.— |
| 66.20 | Frais divers service protection civile | Fr. | 18 436.25 |
| 66.21 | Frais divers service du feu | Fr. | 8 463.— |
| 66.30 | Participation constructions abris | Fr. | 22 608.60 |
| 66.31 | Subventions service du feu | Fr. | 12 769,85 |
| | | | <u>Fr. 1 893 392.75</u> |

Logis-pension

Le Maire rappelle que toute personne qui donne à prix d'argent la **nourriture** ou le **logement**, même à un seul pensionnaire, est assujettie à une taxe annuelle.

Elle doit en avoir demandé préalablement l'autorisation au Département de Justice et Police. Cette autorisation sera rendue à la Mairie quand il n'en sera plus fait usage. A défaut, la taxe fixe continuera à être perçue.

Fouilles sur la voie publique

Aucune fouille pour la construction ou la réparation de canaux d'égout, d'eau, de gaz, d'électricité, etc., ne peut être faite sur la voie publique sans une autorisation **écrite** de la Mairie.

Loi sur les routes de 1918

Les propriétaires sont tenus de couper à une hauteur de 4 mètres au-dessus du sol toutes les branches qui s'étendent sur la voie publique.

Les haies doivent être taillées avant le **1er juillet**, à une hauteur qui ne doit pas dépasser 1 m. 50 au-dessus du niveau du chemin. Dans les courbes et à l'intersection des routes, la hauteur est réduite à 1 mètre.

Il est rappelé que l'emploi des tondeuses à gazon est interdit les dimanches et jours fériés.

Inhumations

En cas de décès, prévenir immédiatement la Mairie, qui se charge de toutes les démarches relatives à la vérification du décès, la fourniture du cercueil et l'organisation des convois funèbres.

On est prié de se munir des pièces d'Etat civil indispensables, acte de naissance ou livret de famille.

Concessionnaire officiel: Pompes Funèbres Générales, 19, rue du Rhône; téléphone: 24 12 12.

Bibliothèque communale

Service de distribution : lundi, mercredi de 15 h. à 19 h. et samedi de 15 h. à 18 h.

Gendarmerie de Versoix, téléphone 55 10 21

Maître ramoneur

Raphaël Joye, 62, avenue des Grandes-Communes, ONEX, tél. 42 20 04.

Protection civile

M. Albert Jaccard, chef local.

Renseignements divers

- Médecins :** Babel Pierre-A., chemin de Pont-Céard 42, tél. 55 22 46
Croc Daniel, route de Suisse 69, tél. 55 12 31
Genequand André, route de Suisse 62, tél. 55 22 42
Ramseyer Freddy, chemin Vandelle, tél. 55 23 95
Rychner Reynold, route de Suisse 62, tél. 55 14 54
Une garde médicale régionale est assurée les dimanches et jours fériés; la gendarmerie, tél. 55 10 21, vous indiquera volontiers le nom du médecin de service.
- Médecins-dentistes :** Chevallier François, route de Suisse 47, tél. 55 20 95
Cottier Jean-François, route de Suisse 67, tél. 55 15 55
- Pharmacie :** Pharmacie de Versoix, M. Aladjem André, route de Suisse 64, tél. 55 10 00 et 55 10 01
- Paroisses :** Paroisse catholique romaine, M. le Curé Mina, tél. 55 12 44
Paroisse protestante, M. le Pasteur Pierrehumbert, tél. 55 27 57
- Sociétés et groupements locaux :** « ALROMA », Société littéraire, président : M. Pierre Macheret, tél. 55 14 03
Association des colonies de vacances, président : M. André Dutoit, tél. 55 22 08
Costume Genevois, présidente : Mlle S. Genequand, tél. 55 24 02
Groupe des paysannes genevoises, Mme L. Serex, tél. 55 17 14
Société Fédérale de Gymnastique, président : M. Gérard Ramseyer, tél. 61 32 03
Sté de Tir de Versoix, président : M. Hermann Mühlheim, tél. 55 12 20
Sté de Sauvetage, président : M. Félix Thalman, ch. Louis-Dégallier, tél. 55 13 42
Tennis-Club, président : M. Jean Leyvraz, tél. 55 15 76
Union Instrumentale de Versoix, président : M. Raymond Lacroix, tél. 55 25 20
Versoix Football-Club, président : M. Cl. Simon, tél. 34 36 87
Club Nautique de Versoix, président : M. René Schneckeburger, avenue Vernes

Ecoles publiques

- Classes primaires :** Groupe Lachenal, M. Jean Tochon, maître principal, tél. 55 12 50
- Classes enfantines :** Groupe Lachenal, Mme Schulz, tél. 55 12 50
Ecole chemin Courvoisier, Mme Audergon, tél. 55 28 77
Pavillon chemin Argand, Mme Cavin, tél. 55 23 79
Classes Montfleury, Mlle Golay, tél. 55 22 98
- Contrôle de l'Habitant :** Les autorisations de séjour, le dépôt et le retrait des actes d'origine, sont du ressort exclusif du Contrôle de l'Habitant, 8, rue du 31-Décembre, Genève.
- Chef de section :** Les arrivées et départs des citoyens astreints au service militaire doivent être annoncés au chef de section, Département Militaire, 2, rue de l'Hôtel-de-Ville, Genève.
- Services industriels :** L'alimentation en eau, électricité et gaz est assurée par les S.I. de Genève, 12, rue du Stand, Genève.
- Poids public :** Le pesage des camions et remorques jusqu'à 20 tonnes est admis à l'usine d'incinération de Richelien; se munir préalablement de bulletins au prix de Fr. 4.— la pesée, auprès du secrétariat de la Mairie.
- Décharges publiques :** Par décisions des autorités cantonales, en vertu de la loi sur la protection des eaux, les décharges d'ordures et de déchets divers sont formellement interdites sur le territoire communal. Les matières combustibles doivent être conduites à l'usine d'incinération de Richelien; les autres déchets à celle de Bernex.